L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres, No. 73.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI 12 JUIN 1878.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 JUIN 1878.

51me Année

Tarifs et traités de commerce.

Lors de la première réunion, en octobre dernier, du présent Congrès, nous avons fait ressortir les nécessités de la situation industrielle des Etats-Unis et nous avons démontré qu'elles imposaient à la législature fédérale le devoir impérieux, non-seulement de régler le système monétaire du pays, mais encore de venir au secours de l'industrie en souffrance par une révision des tarifs de douane, révision combinée avec des traités de commerce destinés à étendre nos relations commerciales avec l'Amérique du Sud et avec quelques-unes des nations de l'Ancien Continent.

Nous engagions le Congrès à mettre à l'étude, sans perte de temps, toutes les questions financières et commerciales d'un intérêt vital pour les Etats-Unis et nous ajoutions que l'établissement de lignes de steamers subventionnées devait contribuer à rendre d'un avantage immédiat les traités de commerce projetés.

Voilà huit mois que le Congrès siège : Qu'a-t-il fait pendant cette longue période de temps pour aider le peuple à sortir d'une crise qui dure depuis cinq ans et qui a été, on ne saurait le contester aujourd'hui, causée par un système financier et économique erroné.

La question monétaire n'a été résolue qu'imparfaitement par la loi dite "Silver bill" qui a décrété une rémonétisation partielle de l'argent et qui a eu le tort de précéder au lieu de suivre la convention internationale provoquée par le gouvernement de Washington. Cependant, l'occasion fournie par la baisse de l'argent a permis à la France de profiter de la différence presqu'à la parité avec l'or pour refondre sa monnaie, chose qui ne peut plus favorable à une solution définitive.

Ce n'est qu'à grand peine qu'a pu être obtenu dans les deux Chambres, le passage d'une loi accordant une subvention à une ligne de steamers reliant les Etats-Unis au Brésil. De mesquines rivalités ont failli faire échouer cette mesure qui est loin d'être complète.

Quant au tarif et aux traités de commerce, nous n'avons rien à constater en ce sens. [illegible]

Le projet de tarif préparé par le comité des voies et moyens, après avoir été soumis à l'épreuve de la publicité, discuté et remanié, n'est arrivé à la Chambre que pour [illegible] la discussion. Il a été tué par le vote de la première clause. Tout le travail fait sera à recommencer et, comme nous l'avons dit, il est à peu près certain qu'aucun changement au tarif actuel ne pourra être effectué dans la courte session qui s'étend du premier lundi de décembre au 3 mars, date de l'expiration des pouvoirs de la Chambre actuelle.

En ce qui concerne les traités de commerce, tout ce qui a été fait officiellement se borne à une demande d'informations adressée par le secrétaire d'Etat aux consuls. Or, les places de consuls étant accordées tous les quatre ans, aux politiciens de tout rang qui ont aidé l'administration arrivée au pouvoir, on conçoit que ces fonctionnaires improvisés ne soient pas tous très compétents pour bien renseigner le gouvernement.

Tant que les affaires ont bien marché et qu'en dehors de la politique, la république américaine a joui d'une prospérité générale, on ne s'est pas trop inquiété des défauts des institutions aggravés par des usages qui en ont vicié le fonctionnement.

Mais, depuis que le commerce et l'industrie se débattent vainement contre la crise produite par un système monétaire déplorable et par des tarifs qui, sous prétexte de protéger l'industrie, étouffent son essor, on commence à comprendre les inconvénients de la perversion des institutions républicaines qui met le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif aux mains d'une classe de politiciens de profession plus occupés de garder ou de conquérir la suprématie que de défendre ou de sauvegarder les intérêts de la nation. On s'aperçoit également que le renouvellement de la Chambre tous les deux ans et la fréquence des élections présidentielles n'expriment à la réunion des efforts faits par les membres capables et bien intentionnés du Congrès—il y a encore un certain nombre—pour remédier aux souffrances du commerce et de l'industrie.

C'est au moment où le peuple américain commencait à comprendre combien peu ses mandataires livrés à eux-mêmes, étaient disposés ou aptes à servir utilement ses intérêts, qu'est arrivé aux Etats-Unis le délégué d'un comité français, constitué volontairement grâce à une initiative intelligente et qui adressait au peuple américain, le peuple du *self-gouvernement* par excellence, un exemple que ce peuple eût dû donner lui-même aux autres nations.

Il est temps, a dit M. Léon Chotteau, l'envoyé du comité Ménier, que le commerce et l'industrie de deux grandes républiques si bien faites pour s'entendre, si intéressées à échanger leurs produits, au lieu d'attendre que leurs gouvernants et leurs législateurs veuillent se donner la peine [illegible] que [illegible] prennent [illegible] mains, [illegible] mettre [illegible] disent [illegible] voilà ce [illegible] ce qui doit assurer le développement de l'industrie et la multiplication des échanges entre la France et les Etats-Unis."

A l'étonnement qu'a causé tout d'abord la venue de ce français sans aucun caractère officiel, simple délégué d'une petite réunion d'hommes, éminents assurément mais agissant en qualité de simples particuliers, a succédé un vif intérêt. On s'est dit que puisque tous les efforts du Congrès pour remodeler le tarif aboutissaient à néant et puisque le gouvernement ne pouvait proposer un seul traité de commerce, il appartenait aux intéressés de prendre l'initiative.

Quand on a entendu les explications de M. Chotteau, quand on a appris qu'il n'importait pas une solution toute faite, mais une simple proposition de Congrès international, et les questions d'intérêt commun seraient discutées librement, on a compris de quelle utilité pourraient être ces débats et quelle autorité auraient les conclusions formulées dans ces grandes assises du commerce et de l'industrie. Les objections d'abord soulevées, ont été retirées, et c'est avec un empressement sympathique que les chambres de commerce des grands centres ont répondu à l'invitation de nommer des délégués.

On trouvera plus loin la réponse à l'invitation du comité français et le texte du dernier discours prononcé le 6 juin à Washington par M. Léon Chotteau qui, après avoir rempli avec autant de succès que d'autorité et d'intelligence sa mission, repart aujourd'hui pour la France.

Le Congrès commercial franco-américain doit se réunir à Paris le 7 août. Il lui appartiendra de continuer l'entreprise due à l'initiative de l'honorable M. Ménier et de ses collègues et si bien commencée par leur envoyé, M. Léon Chotteau. Nous avons le ferme espoir que les discussions de ce Congrès porteront leurs fruits. C'est un premier pas fait dans une voie nouvelle, mais il est impossible que du contact immédiat entre les représentants des intérêts commerciaux des deux Amériques ne jaillisse pas plus d'une chose que des théories théoriques. Ces représentants sont des hommes d'affaires qui sauront poser les bases pratiques d'une convention de réciprocité commerciale, et si ces bases sont approuvées par les intéressés des deux bords, il [illegible] bien que [illegible] consentent à sanctionner une mesure qui sera reconnue comme devant assurer la prospérité de leurs nations respectives.

LOUISIANE.

Nous donnons plus bas la suite des extraits de nos journaux de la Louisiane, du 8 juin :

Le Pionnier de la Nouvelle-Orléans, publié à la Nouvelle-Orléans :

—Le temps a été très beau toute la semaine. Les planteurs ne seraient point fâchés d'avoir quelques orages.

—Le Bayou a monté de quelques pouces dans les premiers jours de la semaine. Maintenant il reste stationnaire.

—Le phénomène des vents d'une extrême violence a passé cependant dans les environs du village de Carrollton. Ce qui les prenait pour un tornado, ce n'est autre que le passage rapide et renversé le plus grand des hangars de la briqueterie de M. Durand; construction toute neuve qui mesurait 110 pieds de long, 85 de large et 50 de hauteur.

—La Cour de District siégeant à Thibodaux a jugé cette semaine les deux noirs qui ont attenté à la vie du magasinier Smith, à Raceland. Ils ont été condamnés à la peine de mort.

—Le [illegible] du magasinier [illegible] Donaldsonville et trouvés coupables. Ils seront probablement condamnés à la peine de mort. Deux de leurs complices seront jugés sans doute la semaine prochaine.

—La foire donnée au bénéfice de l'église St-Napoléon a produit des résultats très satisfaisants, si l'on tient compte de la pénurie des affaires. Le profit net a dépassé, croit-on, $600. Il faut dire que les organisateurs n'avaient rien négligé pour donner de l'attrait à cette fête, et qu'ils ont été très bien secondés par les amateurs qui leur avaient accordé leurs concours. Le Rév. P. Viellier nous prie de remercier en son nom la bande de musique de Plattenville, la bande de Napoléonville, les personnes qui ont chanté ou joué au concert et celles qui ont tenu des tables à la foire, du concours bienveillant qu'elles lui ont prêté, et le public en général du happy empressé qu'il lui a donné.

Le Courrier d'Opelousas, paroisse St. Landry, page d'un violent orage qui a éclaté, le mercredi, il n'a pas duré longtemps, mais la récolte en a souffert : un homme de couleur a été tué, par la foudre, sur le chemin qui mène à Washington; beaucoup de barrières et d'arbres ont été renversés.

Le *Bulletin* de Marksville, paroisse Avoyelles :

La rivière baisse rapidement; dans quelques semaines les gros bateaux y navigueront avec difficulté.

Nous avons eu, mercredi dernier, une pluie abondante; nous croyons que la paroisse entière en a profité : elle est venue juste à temps. [illegible] dans une autre [illegible] deux semaines [illegible] elles auront un magnifique [illegible] ce qui [illegible]

L'auteur du *Bulletin* tient, de M. P. M. Grenillion, que les récoltes sont splendides dans les environs de Hambourg, et dans les limites de la paroisse. La pomme de terre, pour [illegible] jamais été aussi belle.

La cause de la tempérance fait de grands progrès dans les Avoyelles.

Un pied de coton du champ de M. Lovel O. Bordelon avait deux pieds trois pouces de haut et 38 grabots bien développés.

Plusieurs pieds de coton en fleur, reçus de la propriété de Mr Fernand Coco, ont été exposés au magasin de Mr Rémi Bordelon, à Bordelonville. Ce genre de [illegible] ne [illegible] entendu parler, cette saison, dans le village.

Mr F. Mimorat a été élu maire, MM. C. F. Hiseman, E. J. Joffrion, A. B. Irion, A. Blanchard et A. J. Ducote ont été élus membres du conseil de Marksville.

La récolte de maïs, sur les propriétés situées le long du Bayou, promet d'être la plus forte que la paroisse ait jamais eue. Quelques planteurs prétendent que le maïs ne vaudra pas plus de trente sous le boisseau l'automne prochain.

L'Atchafalaya baisse rapidement.

Le Bulletin annonce la mort de M. Charles Firmin, du bayou Jacques : celle de Mme Mugé, née Désira Miles.

M. L. F. Roy a été élu maire, MM. Jean Fontenille, Ogé Dufour, David Sieen, Joseph Laurent Jr et Gérard Chatelain ont été élus aldermen de Mansura.

GRANDES RÉGATES AU HAVRE.—Il y aura au Hâvre, les 18, 21 et 22 juillet, de grandes régattes. Le 18 il y aura une course de 50 milles marins pour yachts de toutes nations de 10 tonneaux et au-dessus, divisés en 3 classes : goélettes, côtres dandys, côtres, avec deux prix pour chaque classe, l'un de 1250 fcs., l'autre de 500 fcs. Le 21 course de 24 milles marins pour yachts de toutes nations : 1re classe yachts au-dessus de 35 tonneaux, 2e, yachts de 10 à 35 tonneaux. Prix 1200 fcs. et 500 pour la 1re classe, 1000 et 300 pour la 2me.

Il y aura en outre des courses à la voile et à l'aviron pour embarcations le 21 et le 22 juillet.

On pourra consulter le programme dans nos bureaux.

LA CATASTROPHE DE LA RUE BÉRANGER.—Les victimes de la catastrophe de la rue Béranger sont décidément au nombre de 42, dont 14 morts et 28 blessés. La plupart de ceux-ci sont, heureusement, en voie de guérison.

L'enquête sur les causes de l'explosion est très activement menée par M. Delabraye, juge d'instruction, qui reçoit, chaque jour, de nombreux témoignages.

Des échantillons de terre ont été recueillis dans des tubes; ces échantillons seront analysés.

De l'avis même de M. Blanchon, il y avait, chez lui, au moment de l'explosion, 800 grosses de boîtes d'amorces; une grosse se compose de douze douzaines, et une boîte renferme 50 amorces. Les amorces étaient donc au nombre de 5,760,000.

La quantité de chlorate de potasse contenue dans une amorce dépasse, au minimum, un centigramme, d'où l'on peut conclure, en prenant ce chiffre comme réel, que les 5,760,000 amorces contenaient 57 kilog. 600 grammes de chlorate de potasse.

Or, si l'on admet que la force du chlorate de potasse (mélangé du phosphore rouge) est dix fois plus grande que celle de la poudre, on est forcé de reconnaître que la quantité qui a pu déterminer l'explosion de la rue Béranger était équivalente à 576 kilog. de poudre.

LA VIGNE EN FRANCE.—L'*Echo de la Science* nous apprend que dans les environs de Roquemaure, il y aura, s'il ne survient pas d'accidents, une récolte en vins telle que de longtemps on n'aura vu une aussi grande abondance.

Les blés en terre sont magnifiques.

—On lit dans la *Feuille vinicole de la Gironde*, à la date du 31 mai :

"Les chances de gelée ont aujourd'hui entièrement disparu. La vigne suit une marche régulière sous l'influence d'un temps favorable et bien quelques les engagés ne soient pas précisément favorisés sous le rapport de l'abondance, l'ensemble de l'Aquitaine sur les divers points de notre vignoble se présente dans de bonnes conditions.

"Nous apprenons que la gelée a fait de grands ravages à Montagne, Puisseguin, Saint-Christophe, Pomerol, Saint-Laurent, Saint-Emilion. Les crêts de Lamothe, Marquis de Richemont, Saint-Christophe auraient particulièrement souffert."

—Le *Libéral* [illegible] au bruit d'après lequel certaines [illegible] de la Normandie auraient lancé M. Gambetta à visiter les districts manufacturiers du pays de Caux. Le *Libéral* ajoute que M. Gambetta aurait accepté [illegible]

—Les ministres de la guerre et de la marine d'Italie viennent de décider qu'un congé de vingt jours sera accordé à tous les officiers qui voudront aller visiter l'Exposition de Paris.

Le traité de commerce franco-américain.

Organisation du comité national américain—réponse au comité français.

Au meeting tenu à Washington, le 6 juin 1878, M. Léon Chotteau, délégué du comité français, a prononcé le discours suivant :

M. le Président,
Messieurs,

Il y a près de deux mois, des membres influents du congrès m'ont dit : Portez l'invitation du comité Ménier au peuple des Etats-Unis. Allez et espérez!

Le réveil de votre nation s'affirme avec un éclat et de force.

Quant, je me plais à le constater, on m'a accueilli avec cette bienveillance que vos concitoyens apportent toujours dans l'examen d'une question posée loyalement.

Au milieu de vous, je me rappelle que j'ai eu trois certaines prévisions. Des amis jaloux de m'éviter une fatale déconvenue, me déclaraient à New York, dans les derniers jours d'avril : Si vous suivez l'itinéraire que vous entendez suivre, si vous allez à la Nouvelle-Orléans, à Cincinnati, Saint-Louis, Chicago et San Francisco, vous ne serez à Washington qu'à la fin de juin. Alors, le congrès se sera ajourné, et vous arriverez trop tard.

J'ai répondu à ces amis prévoyants : Je remplirai de point en point le programme que je m'impose, et je débarquerai à Washington à la fin de mai.

J'étais ici le 30 mai.

J'y aurais été le 29 si une fausse direction, prise sur un faux renseignement, ne m'avait occasionné la perte d'un jour.

Vous me pardonnerez les 24 heures non consacrées à servir la cause que vous entendez faire triompher.

A Paris, les délégués choisis par chaque comité local vont être en présence des plus signes représentants de la France commerciale et républicaine. Ils éveilleront l'écho qui tombent toujours nos compatriotes aux Etats-Unis lorsqu'ils se plaignent de ne pas voir Paris en Amérique. Washington ne sera pas non plus sur les rives de la Seine. Je vous en préviens.

Tout peuple a ses habitudes et ses usages. Les généralités consistent à accepter les uns et les autres sans aucun parti pris de dénigrement. Vos délégués seront généreux.

Bien plus, ils seront justes. Ils goûteront le Français qui leur paraîtra n'avoir reçu en partage que de nombreux défauts; et, sous l'écorce où semble percer la légèreté, ils découvriront un être sérieux et bon.

Si la vieille Europe cherche un jour de nouveaux éléments de vie, elle les trouvera dans le gouvernement républicain, tel que vous l'entendez et le pratiquez aux Etats-Unis.

En 1680, l'agent de l'Angleterre voulait taxer les marchandises introduites dans le Delaware. Les colons protestèrent. On lui répondit : Ici, nous ne sommes pas sous la [illegible] du gouverneur. Ici, nous sommes. Seule, la possession du gouvernement [illegible] avait décidé à acquérir le sol. Ils ajoutaient : "Quand on est prévoyant, la question du gouvernement a plus d'importance que la question du sol. Qu'est-ce, en effet, que de jugeant terres sans de bonnes lois? Eux que [illegible] serait bonnes, et mieux l'absence d'une législation équitable rendrait l'état de choses intolérable.

Un siècle plus tard, les soldats de Washington, devenus législateurs, volèrent les bonnes lois si ardemment demandées.

Aujourd'hui, vous qui siégez, par la volonté du peuple, dans la Chambre des Représentants et dans le Sénat, vous vous efforcez d'améliorer ces lois. Un élan patriotique vous pousse vers le bien et le mieux. Après avoir doté votre pays d'une agriculture prospère, vous marchez à la république une industrie florissante.

Je viens de traverser vos montagnes rocheuses qui semblaient dire aux constructeurs de chemins de fer du Pacifique : vous n'irez pas plus loin. Et j'ai vu vos plaines de l'extrême Ouest. Souvent, le désert aride et stérile a frappé mes regards. Savez-vous ce que je pensais, quand des années immémoriales que les antilopes parcourent encore sans trop d'inquiétude? Je pensais ceci : un jour, qui n'est peut-être plus très éloigné, les terres ingrates donneront de riches moissons; du pied de ces montagnes couvertes de neige, se bâtiront des usines.

Et que votre législation favorise le travail. Elle provoque même l'activité.

Et cela, vous suivez la politique qui a pour but le développement des forces économiques d'un grand pays. Vous avez raison. La est le salut. Je vous savais animé des dispositions que je constate en vous. Voilà pourquoi je suis venu ici avec confiance.

La France se possède enfin.

Aujourd'hui, le peuple français, mûri par l'expérience, déjoue les machinations des ennemis de son repos, et vous tend la main à travers l'Atlantique.

Vous acceptez l'étreinte, et vous voulez que du rapprochement actuel, naisse un progrès durable. Le traité franco-américain viendra combler vos vœux et les nôtres.

Peut-être, dans le pacte d'alliance, n'atteindrons-nous pas tout d'un coup à la perfection que vous voulez nos efforts. Mais, si nous sommes patients et persévérants, nous parviendrons à corriger notre œuvre, et à nous mieux affermir sur le terrain de la production où nous attendent la prospérité et le bonheur.

M. le Président,
Messieurs :

Au moment de faire voile pour la France, j'éprouve un quel embarras. Je voudrais remercier de toutes les personnes qui ont soutenu mon courage : mais ne vais-je pas commettre de regrettables oublis? La prudence me conseille de ne vous citer qu'un nom, ce nom, si vous le permettez, sera celui de votre honorable président, de M. le sénateur J. B. Eustis. Que M. Eustis soit mon interprète auprès de ses collègues du Sénat et de la Chambre, ainsi que des chambres de commerce. Il se rappellera que la presse américaine a droit à une large part de ma reconnaissance.

Un dernier mot. Le Saint-Laurent m'emportera le 12 juin. En m'embarquant, je n'aurai qu'un désir : vous revoir bientôt.

Alors, le comité national américain, formé du comité central de Washington et de tous les comités locaux, a voté la réponse suivante au comité français :

Réponse des comités américains à l'invitation du comité français.

A l'honorable Monier, représentant de Seine et Marne, président du comité organisé à Paris dans le but d'arriver au mouvement populaire en faveur d'un traité de commerce franco-américain.

Mr le Président. Il est à déplorer qu'il n'existe aucun traité de commerce entre la France et les Etats-Unis.

Pourquoi deux pays qui ont tant de souvenirs historiques communs, qu'unissent tant de liens de sympathie, ont-ils été si séparés dans leurs relations commerciales, c'est ce qui ne peut s'expliquer que par la supposition que l'attention publique n'a jamais été suffisamment éveillée sur ce fait.

La diversité des produits naturels et manufacturés des deux pays est telle qu'ils ne peuvent être rivaux. Chacun d'eux peut, dans une grande mesure ce dont l'autre a besoin, et nous ne pouvons concevoir aucune théorie politique qui interdise les relations commerciales les plus intimes entre des nations placées dans une pareille situation.

Les Etats-Unis ont en abondance des produits qui devraient trouver un marché en France, et nous vous vendons c'est un résultat naturel et inévitable que nous vous achetions.

Nous sommes donc prêts à vous donner une coopération cordiale pour diriger le sentiment patriotique en France et aux Etats-Unis vers le grand avantage que ceux qui ont été [illegible] de [illegible] pour [illegible] tre son commerce et à développer ses ressources.

Nous reconnaissons parfaitement avec vous que le meilleur moyen de rendre un semblable changement efficace et naturellement avantageux est que des hommes pratiques en prennent l'initiative, après mûre réflexion et avec un sentiment de mandataires que nous combinons nos efforts pour préparer la voie à un congrès franco-américain, cet sage et à notre conciliale approbation.

Présumons ce sujet aux peuples français et américain de telle manière qu'il se recommande lui-même à leur jugement et à leur intérêt, et, s'il est possible, de façon à provoquer l'approbation de toutes les personnes rassemblées et à n'exciter l'antagonisme ni les préjugés de personne.

LOUISIANE.

Ces rapports commerciaux restreints ne devraient pas être tolérés plus longtemps entre les deux grandes Républiques qui poursuivent leur plus haut développement en cultivant l'art de la paix.

Le comité central de Washington :

M. J. B. Eustis, sénateur de la Louisiane, président,
M. Benj. A. Willis, membre du congrès pour New-York, vice-président,
A. Pollock, vice-président,
Ernest Brulatour, secrétaire.

Membres :

M. le sénateur Benj. H. Hill, de la Georgie,
M. le sénateur M. C. Butler, de la Caroline du Sud,
M. le sénateur Aaron A. Sargent, de la Californie,
M. le sénateur Henry L. Dawes du Massachusetts,
M. le sénateur M. H. Barnum, du Connecticut,
M. le sénateur Stanley Matthews, de l'Ohio,
MM. les représentants Randall L. Gibson, de la Louisiane,
N. P. Banks, du Massachusetts;
Jacob D. Cox, de l'Ohio,
J. H. Ackleu, de la Louisiane,
John R. Tucker, de la Virginie,
Leopold Morse, du Massachusetts.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 12 juin.—Temps : baisse barométrique, vent variant du sud à l'est, temps clair ou partiellement couvert.

Température, 11 juin 1878.

Termomètre de C. DURAND, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	69	20
Midi	80	26
3 P. M.	83	28
6 P. M.	82	28

Départs—Passagers partis hier soir par la ligne favorite de Mobile : O H Brewster, Washington, D C; James H Ogden, Knoxville; W P Gardiner, Cleveland; O B Munn, N Y; Dr N B Dickey et famille, Black Springs, Ala; Mme Lizzie Sugg, Miss Hettie Pugh, Richmond, Va; J E Warrenton, Catawba, Ky; Mme Robenson, Warrenton, Va; Mme Johnson, D C; Mme Grill, Selma; Mlle Fink, Cleveland, O; Geo M Murrell, et toute la famille Murrell, Lynchburg, Va.

Passagers partis pour New-York par le steamship Hudson, capitaine E. V. Gager.—E G Hamilton et femme, Mlle G Chaffe, C O Waite, R H Simms, Mme S Luyler et enfant, Mlle A Rohder, enfant et bonne, Geo W Kirk, P C Brooks, 8 Hollande, W G Hammond, H D Forsyth, Mlle M Brown, Mlle B Helmke, Mme A D Bremer, C Helmke, W Henry, Mlle G Thayer, Mme C M Hinman, L Chra et Mlle E Chris, et Rév A Bories, Jno G Grant et femme, Jos F Lovell, S Beekman, B Pessner, Capt Jas Lyons, M Lowenstein, S Duncan, H W Houghton et femme, James H Mulford Jr, et 15 passagers d'entrepont.

Loterie.—Au tirage d'hier de la loterie de l'Etat de la Louisiane, le No. 31,079 a gagné le gros lot de $100,000 et l'on assure qu'il a été vendu à quelqu'un de la Nouvelle-Orléans.

Le fermier du ferry de la rue du Canal.—Le fermier de ce bac à vapeur demande qu'une addition de 110 pieds lui soit accordée pour son quai afin de faciliter le service des deux bateaux qu'il emploie maintenant pour le transport des passagers d'une rive à l'autre. Cette demande paraît motivée, attendu que si les deux bateaux se trouvaient de ce côté en même temps, il y en a un qui ne pourrait pas atterrir.

Administrateur public.—Le juge Rogers a décidé hier matin une affaire d'affaire d'intrusion officielle. Le mois dernier, le gouverneur Nicholls avait nommé le colonel Dan Wilson administrateur public à la place de Mr E. T. Parker. Ce dernier a refusé de faire place par la raison que le gouverneur n'a pas le pouvoir de le révoquer avant la fin de son terme de quatre ans à partir de sa commission qu'il obtint le 14 juin 1875. Wilson ayant intenté contre lui une action en intrusion d'office, par devant le juge Rogers, le juge a décidé contre lui en soutenant la position prise par Parker.

Incendie.—A dix heures hier soir, un grand incendie a éclaté dans l'arrière partie de la bâtisse située au No 61 de la rue Poydras, appartenant à la succession de Jno R. Shaw et occupée comme dépôt de produits de l'Ouest par M. Max Schwabacher. Le feu n'ayant été découvert que bien longtemps après qu'il eût éclaté, les flammes étaient déjà considérables lorsque l'alarme a été donnée.

Les deux bâtisses voisines, celle de droite possédée par J. B. Sagatis et occupée par M. Geo. Hick & Co., et celle de gauche possédée par l'asile Poydras et occupée par M. J. C. Wells, ont été atteintes par les flammes. La première a été entièrement consumée et la seconde endommagée au toit et ailleurs. La perte totale s'élève à $50,000 et est couverte par des assurances dans diverses compagnies locales. Le magasin où le feu a pris naissance a été réduit en cendres. A l'heure où nous avons obtenu ces dernières renseignements, le terrible élément poursuivait encore son œuvre de destruction en dépit des efforts redoublés des pompiers.

Le feu dans la rue Natchez.—Le corps de sauvetage revenait d'une fausse alarme hier matin vers trois heures, quand l'attention du conducteur fut attirée par une lueur au premier étage de la maison No 34 rue Natchez, occupée par W. H. Henning comme dépôt d'échantillons pour les produits de l'Ouest et de l'étranger. Les sauveteurs se rendirent en toute hâte vers cette maison et trouvèrent que le feu avait pris dans une caisse remplie de vieux papiers. Ils étouffèrent immédiatement ce commencement d'incendie qui a causé un dommage de $50. La bâtisse qui appartient à MM. Lehmann, Abraham & Cie. est assurée pour $10,000.

Embranchement.—Le comité spécial du Conseil de Ville sur les chemins de fer a fait un rapport favorable à la demande pour obtenir la permission de construire un embranchement du chemin de fer de ceinture à la presse à coton de Mississippi, rue Front. Une ordonnance accordant cette permission sera adoptée incessamment.

Le marché Lebreton.—M. George Soulé, du bureau d'experts, nommé pour examiner la carte en parchemin détachée des archives notariales, est d'opinion qu'il s'agissait [illegible] quelques jours, avant que les experts soient à même de faire un rapport. L'examen, dit-on, sera complet, mais M. Soulé refuse de fournir aucuns détails de l'expertise, parcequ'en cela lui, le rapport doit être présenté à la Cour avant qu'aucun des faits qu'il contiendra soit communiqué au public.

Le chemin de la rue Clèphomène.—La compagnie de ce chemin a présenté à la ville une pétition pour obtenir du gouvernement municipal qu'il partage les frais d'entretien du pont sur le canal Carondelet. La compagnie prétend que c'est le seul pont pavé [illegible] tant sur le canal, et que les charrettes et les bêtes y passent tout aussi bien que les chars du chemin de fer.

Rapport mortuaire.—Pendant la semaine qui a fini le dimanche 9 juin, il est mort à la Nouvelle-Orléans 106 personnes dont 57 du sexe masculin, 47 du sexe féminin, 71 de race blanche, 35 de race de couleur, 3 de la petite vérole, 5 de fièvres d'infection, 21 de la consomption, 6 de jaunisse, 8 de congestion cérébrale, 3 d'apoplexie, 5 de maladie de cœur, 4 de la pneumonie, 5 de la dysenterie, 3 de la diarrhée, 3 morts-nés.

Assemblée des contribuables.—Dans sa dernière séance l'Union des contribuables s'est occupée des conditions de terres faites par le gouvernement général aux compagnies de chemins de fer et trouve qu'elles sont [illegible] 285,000,000 d'acres depuis 1862, lesquels au prix du gouvernement représentent $356,250,000 si qu'elles vendront en moyenne de 25 sous, ce qui fera la somme de $1,425,000,000. Le gouvernement leur a avancé, en outre, $162,883,000 en bons gouvernementaux, ce qui élève la somme à $1,589,883,000, montant presque égal à la dette nationale. L'Union dénonce aussi le gain fait par les fermiers du pénitencier sur le travail loué des condamnés et une commission a été nommée pour en donner avis au Gouvernement. Avant de s'ajourner, l'Union passe une résolution pour faire enquête sur la manière dont le Bureau du Canal a satisfait à un jugement rendu contre elle par la Troisième Cour de District en faveur de l'Etat.

Bulletin météorologique.

Mardi, 11 juin, 3 h. 42 P.M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Ga	81	Memphis, Tenn	78
Galveston, Tex	85	Mobile, Ala	80
Cairo, Ill	78	Montgomery, Ala	82
Cincinnati, O	70	Nashville, Tenn	77
Davenport, Iowa	70	New Orleans	77
Dubuque, Iowa	70	New Orleans	77
Galveston, Texas	81	Oswego, N.Y	70
Helena, T	70	Pensacola, Fla	81
Indianola, Tex	79	Portland, Me	61
Key West, Fla	81	Savannah, Ga	79
La Crosse, Wis	72	Shreveport, La	79
Leavenworth, Kas	77	St Paul, Minn	70
Louisville, Ky	77	Vicksburg, Miss	81
		Yankton, D. T	77

Hauteur des eaux au dessus du niveau de l'étiage aux villes suivantes :

Augusta	8.00	Nashville, Tenn	4.00
Cairo, Ill	25.03	New Orleans	5.00
Chattanooga, T	9.04	Rock Isle	17.01
Davenport, Iowa	6.08	Saint Louis, Mo	8.11
Dubuque, Iowa	11.97	Shreveport, La	23.10
Galena, Ill	8.17	St Paul, Minn	5.00
Keokuk, Iowa	17.10	St Louis, Mo	8.26
Leavenworth, Ks	4.00	Vicksburg, Miss	35.06
Louisville, Ky	9.01	Yankton, D. T	10.04

Indications du niveau des eaux pour le 12 juin 1878.

W. U. SIMONS
Sergent Signal Service, U. S. A.

24—Il y a des étoupilles en réserve. Pour ceux qui négligent de rectifier les irrégularités de l'intérieur du fût, des bouteux qui détruisent l'intérieur du pâlement, en régularisant tout pour le [illegible] de cette triste erreur. Il est extraordinaire des [illegible] pour le développement de quelques [illegible] [illegible] chronique, provenant de ce qu'ils consomment d'abord comme un dépositaire [illegible] des organes sensibles. Un traitement par les "Bouteiller's Stomach Bitters" [illegible] [illegible] [illegible]